

11, rue du Château
L-6922 BERG



Tél.: 77 00 49 – 1
Fax: 77 00 82
E-mail: info@betzdorf.lu

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Communal de BETZDORF

Séance publique du: 20.09.2013

Date de la convocation des conseillers: 13.09.2013

Date de publication de la séance: 13.09.2013

Présents: M. Rhet Sinner, M. Edgard Arendt, M. Patrick Lamhène, M. Raimon Aendeker, M. Marc Ries, M. Reinhold Dahlem, M. René Paulus, Mme Joëlle Schiltz, Mme Michèle Schlink, Mme Fernande Klares-Goergen, M. Jules Sauer

Absent excusé: Néant

Véronique Hengen, secrétaire

ORDRE DU JOUR No : 5

Fixation des taxes relatives à la mise à disposition du chauffeur pour le bus communal.

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que la commune est saisie de plus en plus de demandes de mise à disposition d'un chauffeur pour le bus communal ;

Considérant que ce service peut être effectué par des salariés à tâche manuelle de l'équipe « bâtiments » disposant du permis à conduire afférent, ceci dans la mesure où le fonctionnement normal de l'équipe « bâtiments » n'est pas entravé ;

Considérant que jusqu'à présent, cette mise à disposition a eu lieu à titre gratuit, mais que cette façon de procéder n'est plus justifiable, vu les absences récurrentes à cet effet des salariés à tâche manuelle du service « bâtiments » ;

Considérant qu'il est par conséquent opportun d'introduire des taxes relatives à la mise à disposition du chauffeur pour le bus communal ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité des voix des membres présents, de fixer les taxes relatives à la mise à disposition du chauffeur pour le bus communal comme suit :

| Désignations des taxes | | Taxe |
|------------------------|---|-------------------|
| a) Jours ouvrables | < 9 heures (1 ^{ère} -8 ^{ième} heure de la mise à disposition) | 58,05.-€ / heure |
| | 9 ^{ième} -12 ^{ième} heure de la mise à disposition | 81,27.-€ / heure |
| | à partir de la 13 ^{ième} heure de la mise à disposition | 87,08.-€ / heure |
| b) Dimanches | | 116,10.-€ / heure |
| c) Jours fériés | | 174,15.-€ / heure |

Berg, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme, Berg, le 14 octobre 2013.

Le bourgmestre,

Le secrétaire,